

9-1-1999

## Remarks of Michel Gout

Michael Gout

Follow this and additional works at: <http://elibrary.law.psu.edu/psilr>



Part of the [Transnational Law Commons](#)

---

### Recommended Citation

Gout, Michael (1999) "Remarks of Michel Gout," *Penn State International Law Review*: Vol. 18: No. 1, Article 5.  
Available at: <http://elibrary.law.psu.edu/psilr/vol18/iss1/5>

This Remarks is brought to you for free and open access by Penn State Law eLibrary. It has been accepted for inclusion in Penn State International Law Review by an authorized administrator of Penn State Law eLibrary. For more information, please contact [ram6023@psu.edu](mailto:ram6023@psu.edu).

## Intervention de Michel Gout Forum on Transnational Legal Practice

Madame la Ministre,

Votre présence ce matin démontre l'intérêt que le gouvernement français porte aux questions qui vont être débattues ici pendant ces deux jours. Il est vrai que l'avocat de demain ne peut plus se contenter d'un exercice solitaire ou d'un exercice national. Avec la rigueur de l'éloquence républicaine, mais avec la chaleur de votre personnalité, dans le respect des cultures et de la spécificité qui est le sceau de notre profession, vous avez plaidé pour l'ouverture tout en nous rappelant les écueils et les pièges à éviter. Au nom de tous, ici présents, je vous remercie.

Madame le Bâtonnier,

Dans quelque jours les murs du Palais de Justice résonneront de l'éloquence et de la culture française, dans quelque jours le droit et l'économie s'apercevront, peut-être avec étonnement, qu'ils font bon ménage, aujourd'hui permettez-moi de vous remercier d'avoir accepté que cette maison du barreau, la vôtre, soit l'espace de deux jours la maison mondiale des avocats.

Messieurs les Présidents de l'ABA et de la JFBA,

Vous êtes venus de loin démontrant ainsi l'intérêt que le continent asiatique et le continent américain portent aux choses de notre profession.

Mon Cher Phillip, l'Europe des avocats rencontre souvent l'Amérique des avocats et je crois pouvoir dire que grâce à ces échanges nous nous comprenons mieux.

Cher Monsieur Kobori, je sais tout le prix qu'il faut attacher à votre présence ici aujourd'hui. C'est pour nous le gage de la volonté d'ouverture de votre pays et de toute une région du monde. Nous y sommes tout particulièrement sensible et nous sommes surs que les liens tissés avec nos amis japonais qui ont préparé avec nous ce Forum sont les signes que tous ensemble nous sommes décidés à faire avancer les choses.

Messieurs les Présidents de l'Inter American Bar Association,

de l'International Bar Association et de l'Union International des Avocats, merci de votre amicale présence. Vous avez déjà tous réfléchis aux options qui vont se présenter à nous durant ces deux jours. Nous ne sommes pas seuls à détenir la vérité et nous avons besoin de votre aide et de vos réflexions pour enrichir nos discussions.

Messieurs les Présidents de Barreaux et Law Societies,

Mes Chers Confrères,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous dire la fierté du Président du Conseil des Barreaux et Law Societies de l'Union Européenne de vous accueillir aujourd'hui à Paris, pour deux jours capitale du monde juridique.

- Fierté de vous apporter le salut des 400.000 avocats d'Europe.
- Fierté de constater que pour la première fois les représentants officiels de la profession dans le monde, et eux seuls, se réunissent entre eux, à huis clos, pour décider de leur destin et façonner ensemble le visage de l'avocat du troisième millénaire.

Vous êtes venus d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, de la République Tchèque, de Danemark, de Finlande, de France, d'Allemagne, de Grèce, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, des Pays Bas, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, de Pologne, de Portugal, de Corée du Sud, d'Espagne, de Suède, de Suisse, de Turquie, du Royaume Uni, des Etat-Unis et du Japon.

Nous représentons aujourd'hui dans cette salle près de 3 millions d'avocats et si je ne savais que nous sommes tous au service du droit et de l'homme, j'en aurai le vertige.

Car, Mesdames, Messieurs, c'est cela que j'ai lu en filigrane de nos rapports. Qu'il soit le Conseil d'une multinationale ou qu'il soit le défenseur d'un individu, l'avocat est un et indivisible.

Il n'y a pas d'avocat d'affaire ou d'avocat des pro bonos, il y a une seule et unique profession, une seule et unique qualité d'hommes et de femmes au service de la même cause : l'homme et le droit.

Un de mes prédécesseurs à la tête du CCBE avait coutume de dire que celui d'entre nous qui participe à trois heures du matin à un closing qui restructurera

l'industrie automobile mondiale et celui d'entre nous qui, à trois heures, du matin assiste un individu dans un Commissariat de Police du Bronx exerce le même métier.

En tous cas, ces deux là obéissent aux mêmes règles déontologiques, je devrais plutôt dire respectent les mêmes valeurs éthiques et morales. Ouvrez le Code de Déontologie des Avocats Européens dont nous fêterons dans quelques jours le 10ème anniversaire, lisez les Model Rules of Professional Conduct de l'ABA, parcourez les normes déontologiques japonaises, vous y retrouverez les mêmes principes et les mêmes exigences.

Certes, tout ce qui constitue les règles d'exercice professionnel peut différer d'un Etat à l'autre, en fonction du système juridique, de l'état d'avancement de la société, du rôle du juge, de l'existence ou non de professions voisines, mais les principes moraux sont les mêmes.

Et ce sont ces règles communes qui sont notre ciment commun et qui fondent notre spécificité. Alors cette spécificité proclamons la à la face du monde et de l'OMC en particulier.

La mondialisation des échanges, si elle est souhaitable, ne doit pas s'accompagner d'une dérégulation sauvage. Soyons des professionnels conscients des intérêts de leurs clients et de la société et ne laissons pas à des technocrates anonymes et désincarnés - nouveaux big brothers des temps modernes - le soin de décider à notre place ce que sera demain notre exercice professionnel.

C'est parce que les Etats de l'Union Européenne ont pris leur destin en main, eux-mêmes, qu'ils ont pu construire pour la profession le formidable édifice d'échange et d'intégration que vous connaissez et le faire admettre par les Institutions Européennes.

Songez à ce que fut la révolution de la Directive du 22 mars 1977 qui permettait à un barrister du Royaume Uni, héritier de siècles de tradition et de Common Law d'aller plaider seul devant un Tribunal Pénal Italien.

Songez à ce que fut la possibilité offerte à un avocat néerlandais d'aller s'établir en Espagne après avoir passé un simple test d'aptitude, grâce au bénéfice de la Directive du 21 décembre 1988 sur l'équivalence des Diplômes.

Songez, mes chers amis américains, vous qui devez repasser un bar exam si vous voulez aller vous établir dans un autre Etat que le vôtre d'origine, que demain, grâce à la Directive Etablissement, je pourrais aller m'établir à Rome sous mon

titre d'origine et qu'après trois ans je pourrai, pratiquement automatiquement, être un Illustissimo Avvocato.

Croyez-vous qu'il n'a pas fallu quelque goût du sacrifice à certains européens pour accepter de se voir appliquer la

déontologie et les règles professionnelles du pays d'accueil et l'obligation de s'inscrire à un Ordre.

Croyez-vous que les tenants de l'intégration pure et dure soient ravis de l'exercice sous titre d'origine.

Croyez-vous qu'il n'a pas fallu un sens aigu du compromis pour faire admettre que les MDPs autorisés dans un Etat membre d'origine ne pourront pas s'établir dans un Etat membre d'accueil, si celui-ci ne les autorise pas.

Certes il nous aura fallu près de trente ans pour achever cette formidable construction. Certes, lorsque j'ai prêté serment et fait mon stage d'avocat en Italie, j'espérais que ce serait pour le lendemain, mais qu'est ce que ces poignées d'années au regard de l'histoire.

Alors, Mesdames, Messieurs, prenons exemple sur cette construction européenne et n'ayons pas peur de faire des pas les uns vers les autres.

C'est à cet esprit de conciliation et de compromis que je vous appelle. Comme l'a fort bien écrit mon ami Don Rivkin :

*“Pendant ces deux jours saisissons les occasions de nous appesantir sur nos intérêts communs et non sur nos différences inéluctables”.*